

Candidatures

1. Les Membres titulaires doivent avoir atteint une certaine notoriété dans des projets institutionnels, gouvernementaux, académiques et (ou) internationaux reliés à l'évaluation.
2. Les Membres titulaires seront élus sur la base d'une participation permanente évidente dans au moins trois (3) ou plus des secteurs ci-dessous pendant une période qui serait normalement d'au moins 15 ans :
 - Soutien aux intérêts et au bien-être de la Société canadienne d'évaluation;
 - Services rendus à une profession, une industrie ou à un autre organisme professionnel reliés à l'évaluation;
Services rendus à la collectivité ou à des organismes à but lucratif ou non reliés à l'évaluation;
 - Promotion des objectifs de la SCÉ;
 - Contributions à la profession par des recherches, du mentorat, de l'enseignement, de l'écriture ou des conférences sur des enjeux professionnels;
 - Services à long terme pour le Conseil national de la SCÉ et (ou) une section locale de la SCÉ;
 - Établir des liens entre la SCÉ et d'autres organismes;
 - Aider la SCÉ à satisfaire ses besoins de ressources.

Le fait de satisfaire à l'un ou l'autre de ces critères, ou à tous, ne donne à personne le droit d'assumer les privilèges reliés au titre de Membre titulaire de la SCÉ. La mise en candidature ne garantit pas non plus que le candidat ou la candidate réussira.